



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **Panorapresse**  
par **ouest france** 



communication@ac-caen.fr  
(communication@ac-caen.fr)

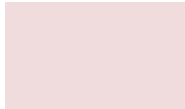


9 avril 2025



## PN\_76\_ACTU\_SEINE-MARITIME\_L'ANCIEN DIRECTEUR D'ÉCOLE CONDAMNÉ POUR AGRESSIONS SEXUELLES SERA-T-IL INNOCENTÉ ?

1

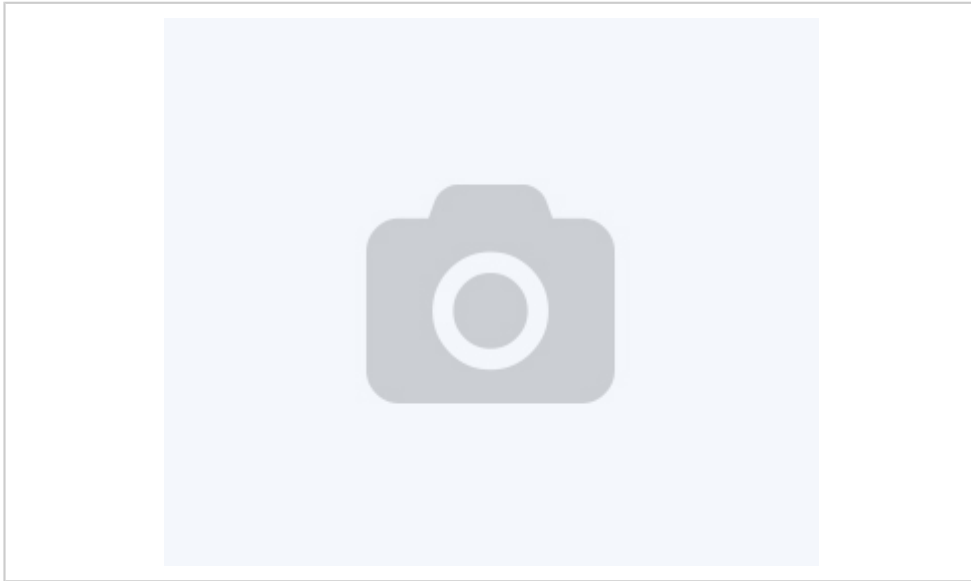


**Seine-Maritime : l'ancien directeur d'école condamné pour agressions sexuelles sera-t-il innocenté ?**

[paris-normandie.fr](https://paris-normandie.fr), mercredi 9 avril 2025

## Seine-Maritime : l'ancien directeur d'école condamné pour agressions sexuelles sera-t-il innocenté ?

paris-normandie.fr, mercredi 9 avril 2025, 598 mots



Condamné à trente-six mois de prison avec sursis pour agressions sexuelles, le directeur d'école sera-t-il relaxé par la cour d'appel ? © Photo d'illustration : Stéphanie Péron/Paris Normandie

Justice. Accusé d'avoir touché des écolières, cet ex-enseignant a écopé de trente-six mois de prison avec sursis. Mais en appel, lundi 7 avril 2025, le ministère public estime le dossier trop peu étayé.

« Je ne peux pas juger un homme sur les propos graveleux qu'il a tenus à ses collègues, sur des ressentis, sur des comportements inadaptés et sur des rumeurs. Ce n'est pas du droit. Il faut de la rigueur. Je le dis dans les yeux (des plaignantes et de leurs parents, Ndlr) : ce doute qui irrigue ce dossier doit profiter au prévenu », lance l'avocat général.

Lundi 7 avril 2025, devant la chambre des appels à Rouen, Mohamed Mallow est resté droit dans ses bottes quand bien même, fin août 2024, sa collègue du parquet de Dieppe obtenait la condamnation d'un enseignant et directeur d'école en poste près de Dieppe.

En l'occurrence 36 mois de prison avec sursis probatoire et une interdiction, pendant dix ans, d'exercer toute activité avec des enfants, à titre professionnel ou bénévole. Elle n'avait aucun doute sur sa culpabilité.

Plus le droit d'exercer

Marié et père de deux grandes filles, il n'a donc plus le droit d'exercer depuis le prononcé de cette peine. En arrêt maladie pour dépression, blâmé par son administration qui lui a retiré la charge de direction, il est poursuivi par la justice pour des agressions sexuelles commises sur deux anciennes écolières de CM2 dans son école de la Vallée de la Bresle.

Elles l'ont dénoncé une fois scolarisées au lycée, entre 2020 et 2022. Des gestes déplacés (effleurements, tirage de soutiens-gorges, visites dans les vestiaires, notamment) et des mots très malvenus qui remontent à 2014 et 2017. Un courrier signé par plusieurs parents se fondant sur les témoignages d'enfants mettait aussi en cause son exercice de la pédagogie.

Lire aussi: <https://www.paris-normandie.fr/id554396/article/2024-08-29/il-venait-dans-les-vestiaires-des-filles-lancien-directeur-de>

La bonne cinquantaine fort empâtée et sous antidépresseurs, le prévenu, stoïque, conteste à la barre une éventuelle perversité et les dérives sexuelles. D'ailleurs, l'expert psychologue ne relève aucune tendance pédophile. « Un enseignant un peu vieillissant, école, synthétise son avocat – il fait non de la tête –, dont la (mauvaise) réputation l'a desservi. »

Tentative de suicide

« C'est un homme abattu par les médicaments qui a fait une tentative de suicide, poursuit son conseil. Tout le monde dit tout mais personne n'a jamais rien vu. Il y a peut-être eu des gestes mal interprétés mais mon client a été mis au ban à l'issue du premier procès ! » Elle plaide la relaxe.

Les deux jeunes filles, reconnues victimes à l'issue du premier procès à Dieppe, retrouvent leur statut de plaignantes en cours début avril 2025. L'une est blonde, l'autre brune. Accompagnées de parents, elles pleurent beaucoup devant les trois magistrats. Et maintiennent leurs accusations.

« Scandaleux »

Trente ans de carrière, très investi auprès des élèves, appuie ses soutiens, il gérait les associations sportives ; animait des cours de théâtre et des activités kayak. « Autant d'occasions qu'il n'a jamais saisies s'il avait été le pervers décrit. Or, il n'y a rien de rien ! », insiste l'avocate de l'ancien directeur d'école.

Mohamed Mallow, plein d'empathie à l'endroit des jeunes filles, ne transige pas : « Je m'en remets à la décision de la cour. » Il ne requiert pas la relaxe car subsiste un doute. Mais c'est tout comme. « Scandaleux ! », lâche discrètement le père d'une plaignante en sortant.

L'enseignant condamné et mis à l'écart sera-t-il innocenté ? Délibéré le 2 juin 2025.